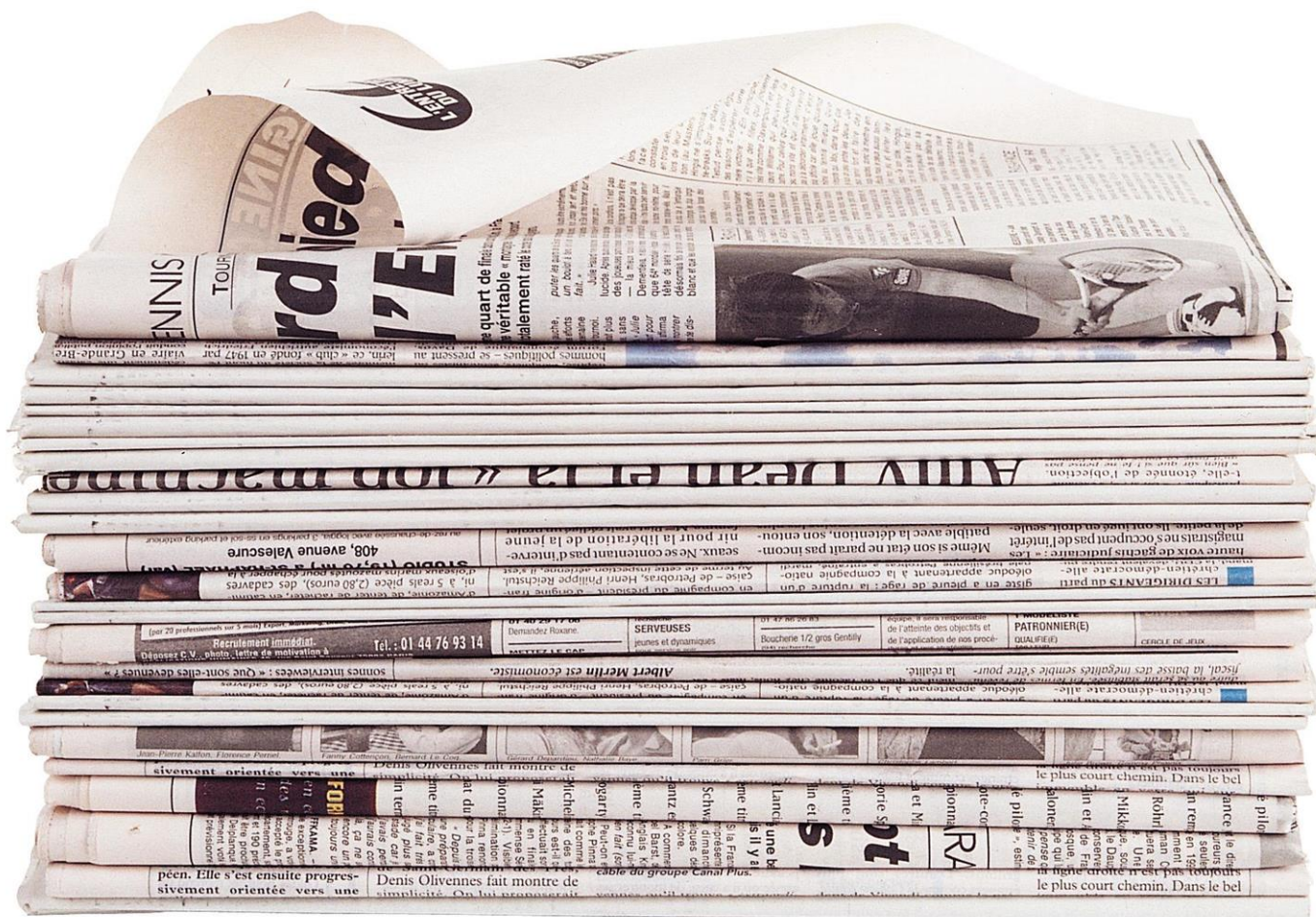


REVUE DE PRESSE



03 DECEMBRE 2019
> 23 DECEMBRE 2019



Vendredi 06 décembre 2019 / Méréville

Contes et chaussettes de Saint-Nicolas en attendant Noël



Dix-neuf enfants attendent impatiemment que leurs chaussettes se remplissent !

Samedi dernier, salle de la bibliothèque, les traditionnelles belles histoires de Michèle ont émerveillé les enfants. La conteuse a lu des histoires sur Noël et a terminé par la très célèbre légende de saint Nicolas, sous l'oreille attentive de 19 enfants. S'en est suivie la minute créative animée par Sophie où les enfants ont pu réaliser une chaussette de Noël, qui malgré son nom, est une tradition liée à Saint-Nicolas.

Un peu d'histoire : un jour, trois jeunes filles, qui étaient sœurs, laissèrent sécher leurs chaussettes mouillées près de la cheminée. Touché par leur histoire et leur grande pauvreté, saint Nicolas décida de déverser trois sacs d'or dans leur cheminée : les pièces tombèrent dans les chaussettes mises à sécher. Ainsi naît cette tradition de Noël ! Aujourd'hui, les enfants qui accrochent leurs chaussettes de Noël sur la cheminée n'espèrent plus qu'elles se remplissent d'or..., mais de jouets et de friandises !

Rendez-vous est donné en février 2020 aux petits amateurs de bonnes histoires.

Samedi 07 décembre 2019 / Méréville

Un nouvel atelier 100 % déco d'intérieur



Relooker son intérieur, c'est possible avec Maud !

Samedi dernier, dans une salle de la médiathèque, de 14 h à 16 h 30, s'est déroulée une nouvelle animation, « Tous à la déco », organisée par la filiole de Neuves-Maisons, plus précisément par Malya Mascherin, responsable du réseau des médiathèques.

Autour d'un café, pas moins de douze personnes ont été partie prenante pour un voyage au pays de la décoration intérieure.

L'animatrice, Maud Pierrot, architecte d'intérieur, leur a fait une présentation théorique et avec des cas pratiques en ateliers.

Un atelier supervisé par une professionnelle

Diplômée de l'École d'architecture de Nancy en 2003, elle conçoit des espaces personnalisés pour des professionnels mais aussi pour des particuliers, depuis plus de 15 ans. Elle les accompagne dans leurs projets d'architecture, d'intérieure, la rénovation, l'aménagement et l'agencement sur mesure ou en décoration, et cela sur toute la Lorraine.

Les futurs décorateurs en herbe sont repartis avec une foultitude d'astuces, de nouvelles pistes à explorer, et des idées pour leur réaménagement.

Par exemple, ils ont découvert la carte chromatique et la notion de perspective dans les petits espaces et les erreurs à ne plus commettre. Beaucoup d'échanges entre jeunes et moins jeunes, et le plein d'idées innovantes, soit une autre vision de la médiathèque. Les documents et revues sur la thématique du jour ont été fournis par la médiathèque pour donner des idées.

Néanmoins les participants avaient apporté des visuels d'espace qui leur pose soucis (photos imprimées, plans imprimés, etc.) et Maud leur a donné des conseils afin d'optimiser ou de sublimer leur intérieur.

Si vous voulez jouer les « Valérie Damidot » pour réorganiser ou agencer votre intérieur, rendez-vous en 2020. Contact : 07 67 74 20 90 ou info@maudpierrot.com

Samedi 07 décembre 2019 / Moselle et Madon

La future piscine s'appellera « Aqua'MM »



La nouvelle piscine est au cœur de la restructuration du quartier. Filipe Pinho, président de la CCMM et Marie-Laure Siegel, 2e vice-présidente de la cohésion sociale de Moselle et Madon.

Lors du conseil communautaire, les élus ont annoncé le nom de la future piscine, la mise en place de locations de vélos à assistance électrique et l'inversion des tournées concernant les ordures ménagères.

Le dernier conseil communautaire de Moselle et Madon qui s'est déroulé dans la salle socio-culturelle

a débuté par une minute de silence en mémoire des militaires tués au Mali.

Le nom de la future piscine

Les élus ont ensuite procédé à un tirage au sort pour les personnes qui ont participé au concours et ont proposé un nom pour la future piscine. Fabienne Caillet de Chaligny et Martine Wissert de Neuves-Maisons ont gagné des abonnements pour le centre aquatique qui portera désormais le nom « Aqua'MM ».

Locations de vélos à assistance électrique

Concernant les transports, le conseil communautaire a décidé de mettre en place un service de location de vélos à assistance électrique. Dans ce cadre, 30 vélos seront commandés pour la création d'un service de location qui sera géré en partenariat avec une structure d'insertion par l'activité économique.

Augmentation des sacs jaunes

Le système incitatif de collecte des ordures ménagères mis en place il y a un an a modifié le comportement des usagers par d'avantage de tri qui se solde par une forte diminution des OMR (les bacs noirs) et une augmentation des sacs jaunes. Sur ce constat, Florence Mailfert, vice-présidente chargée de l'environnement, a expliqué qu'une modification des tournées de collectes devait être redéfinie.

Les élus ont validé à l'unanimité une inversion des tournées avec une collecte du tri (sacs jaunes) par semaine et un ramassage des OMR (bacs noirs) tous les 15 jours. Cette nouvelle organisation permet une économie d'environ 12 % du coût des collectes

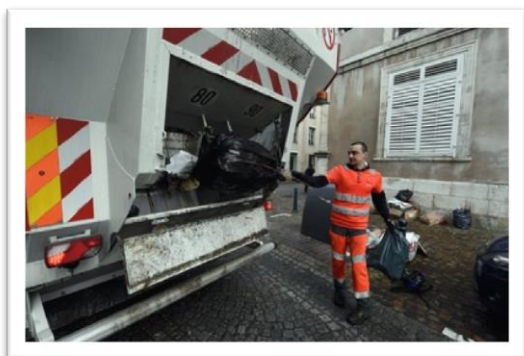
Lundi 16 décembre 2019 / Richardménil

Des histoires pour les enfants

À l'approche des fêtes de fin d'année, le réseau médiatique de la Filoche a organisé, dans plusieurs communes, des séances « bébés lecteurs » sur le thème de Noël. C'est ainsi qu'à la médiathèque de Richardménil, Angélique, bénévole passionnée, a pu captiver, pendant deux matinées, l'attention d'une douzaine de têtes blondes en leur lisant des histoires interactives, en les faisant chanter des chants de Noël (surtout aux mamans), et en terminant ce joyeux moment par un atelier dessin/coloriage qui a ravi les jeunes artistes en herbe.

Mardi 17 décembre 2019 / Méréville

Des changements à venir dans la collecte des déchets



Concernant la TOM (taxe d'ordures ménagères), les efforts de réduction des déchets des usagers seront visibles et répercutés sur l'avis d'imposition foncier 2020.

En janvier, le calendrier des collectes, tant pour le tri sélectif que les ordures ménagères, sera modifié. L'information sera diffusée par courrier dans les boîtes aux lettres des habitants par la communauté de communes Moselle et Madon.

La collecte des sacs jaunes a augmenté de plus de 50 %, en tonnage sur l'année 2018/2019. Les données du logiciel de la Com-Com concernant les bacs pucés ont démontré que plus de 85 % des habitants n'ont pas sorti leurs bacs pendant plus de 15 jours, voire pour certains pendant 6 semaines.

Pour information, le taux de présentation des bacs en 2018 était de 78 %, et il est passé à 45 % cette année. Donc, au vu de ces constatations et après analyses fines, dorénavant, à partir du 6 janvier prochain, le calendrier de collecte change : les sacs et bacs jaunes seront collectés toutes les semaines, toujours le vendredi. Les ordures ménagères, bacs pucés ou sacs noirs seront collectées tous les 15 jours, le jour de collecte sera dorénavant les jeudi, toutes les semaines impaires. Des calendriers de collecte 2020 seront déposés dans toutes les boîtes aux lettres de la commune dans le courant du mois de décembre.

Concernant la TOM (taxe d'ordures ménagères), les efforts de réduction des déchets des usagers seront visibles et répercutés sur l'avis d'imposition foncier 2020. Sur l'avis de 2019 figurera encore un taux de TEOM. Pour encourager les habitants, la communauté de communes a décidé de diminuer ce taux de 11,5 % taux de 2018, à 10,5 %. Mais la TOM peut être variable en fonction des levées, ou fixe (10,5 %) si le nombre de présentations est respecté.

« 2020 sera une année de réinitialisation du fonctionnement financier de la CCMM »

Avant de débiter le conseil communautaire, le président Filipe Pinho a informé les élus que l'ouverture de la future piscine Aqua'MM au public a été fixée ce samedi 21 décembre à partir de 12 h et ce jusqu'à 19 h pour les premières baignades.

Un créneau a été réservé le samedi matin, de 9 h à 12 h, pour la visite du bâtiment et les inscriptions dans les différentes disciplines proposées. Concernant les prix d'entrée, un tarif unique de 1,50 € sera proposé pendant toutes les vacances de Noël et ensuite 3,80 € pour les habitants de Moselle et Madon et de 5,50 € pour les extérieurs.

Aqua'MM, proposera également à la vente un grand choix de pass et d'abonnements pour les différentes activités du centre aquatique.

Le débat d'orientation budgétaire 2020, présenté par Pascal Schneider, était à l'ordre du jour.

« Une nouvelle année de référence »

Après avoir passé rapidement sur l'état de l'économie mondiale et nationale, il a expliqué les différentes perspectives budgétaires de la CCMM (Communauté de communes de Moselle et Madon) : « 2020 sera une année de réinitialisation du fonctionnement financier de la CCMM. En effet, les élections du 15 mars prochain vont constituer, en quelque sorte, une nouvelle année de référence car plusieurs évolutions ont un impact significatif sur le fonctionnement financier, comme la reprise de la compétence petite enfance ; la mise en place de la tarification incitative des ordures ménagères et le fonctionnement du nouveau centre aquatique. »

Même si les priorités se poursuivront, « les prochaines élections municipales, avec le temps de la reprise de tous les dossiers par les nouveaux élus, se traduira par une pause logique et naturelle sur le budget de la CCMM en 2020 », soulignait le président.

Sur les craintes d'un élu municipal sur le constat du vieillissement de la population et du transfert des charges des communes vers CCMM, Filipe Pinho a répondu que l'intercommunalité sera l'une des solutions.

Samedi 21 décembre 2019 / Moselle et Madon

La Filoche aux couleurs italiennes



Fernando de Florence, véritablement généreux en conseils culinaires a fait le bonheur des visiteurs qui venaient découvrir l'Italie.

Les cultures du monde sont régulièrement au programme de la médiathèque de Moselle et Madon et l'Italie est au cœur de cette saison qui restera encore à l'affiche jusqu'au 4 janvier.

Pour faire découvrir la culture transalpine, la Filoche a mis en place toute une série de rendez-vous. Que ce soit la littérature, la musique ou le cinéma, de nombreux sujets sont abordés dans cette

saison. Cette semaine, la cuisine italienne était à découvrir et dans ce cadre, les organisateurs avaient mis les petits plats dans les grands allant jusqu'à transformer le hall d'entrée en véritable épicerie italienne. Les stands débordaient de spécialités venues tout droit d'Italie a fait le bonheur des visiteurs d'autant plus que les épiciers étaient des Italiens qui prodiguaient généreusement leurs conseils culinaires.

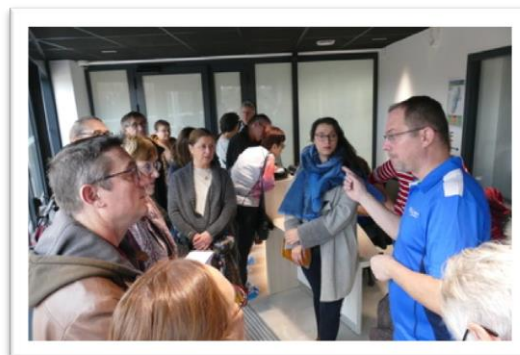
Tout y était pour se constituer un bon repas à l'italienne, que ce soit de l'entrée jusqu'au dessert.

Dimanche 22 décembre 2019 / Moselle et Madon

AQUA'MM, la nouvelle piscine enfin ouverte !



Les enfants sont conquis par le nouveau centre aquatique.



Filipe Pinho, le président de la CCMM, a réalisé la dernière visite guidée de la piscine.

Le nouveau centre aquatique a ouvert ses portes et accueilli ses premiers nageurs samedi matin. Les habitants de Moselle et Madon peuvent désormais profiter d'un centre aquatique public, où natation, forme et détente auront toute leur place.

Avec la dernière visite publique guidée par le président de la Communauté de communes de Moselle et Madon, M. Filipe Pinho en personne, et la première baignade effectuée par David, âgé de 11 ans, de Bainville-sur-Madon, voilà c'est acté : l'AQUA'MM a ouvert ses portes samedi. Que ce soit la natation, la mise en forme et les activités de détente, la nouvelle piscine a tout pour plaire aux habitants. Sport, loisirs et bien-être, tel est donc le programme de cette piscine nouvelle génération, avec son espace aquatique équipé de plusieurs bassins, son espace bien-être, son espace fitness ou même encore des animations aqua'anniversaire. Si on ajoute les futurs espaces extérieurs qui, une fois aménagés, permettront de profiter des joies du plein air à la belle saison, l'AQUA'MM a véritablement de jolis atouts. Tous les publics devraient y trouver leur compte, qu'ils soient nageurs invétérés, sportifs accomplis ou débutants. Le tarif unique de 1,50 € mis en place pendant toutes les vacances fera le bonheur de tous les amoureux de la natation, ensuite chacun pourra trouver la formule tarifaire qui lui convient, tant l'offre est diversifiée.

Lundi 23 décembre 2019 / Méréville

Bientôt un atelier équilibre pour les seniors



Entretenir son équilibre, c'est gagner en liberté !

Dans le cadre de sa réflexion sur la qualité de vie des personnes âgées sur le territoire, en partenariat avec la Carsat et le Comité Départemental EPGV de Meurthe-et-Moselle, le Centre Intercommunal d'Action Sociale propose la mise en place d'un atelier équilibre « prévention des chutes ».

L'équilibre est assuré par 3 capteurs : les yeux, l'oreille interne et les pieds. Tomber arrive à tout âge, mais la fréquence et la gravité des chutes augmentent avec l'âge et la réduction de mobilité.

La perte d'autonomie est souvent la conséquence d'une ou plusieurs chutes, causées par un moins bon contrôle de l'équilibre. Ce dernier peut se rééduquer et surtout, il doit se travailler et se parfaire tout au long de la vie.

La finalité de la création de ce futur atelier « équilibre » est de développer et entretenir son équilibre, allonger son temps d'indépendance... En fonction des personnes inscrites, cet atelier se déroulera de fin janvier 2020 à avril 2020 dans une salle communale.

Le déroulement s'effectuera sur 12 séances, à raison d'une séance par semaine. Son but : évaluer les capacités physiques des participants lors de la 1^{re} séance, toutes les personnes n'ayant pas les mêmes capacités. Ensuite, pratique d'exercices variés et adaptés selon les possibilités physiques. À la fin des 12 séances, une évaluation des effets des activités sur l'équilibre de chaque personne sera faite. Le tarif unique est de 12 euros/personne pour les 12 séances.

Si cet atelier équilibre intéresse des seniors, un bulletin de pré-inscription est à retirer en mairie, il sera ensuite retourné au CIAS Moselle et Madon, 141 rue du Breuil, 54 230 Neuves-Maisons avant le 31 décembre 2019.



COMMUNES

CCMM

Dimanche 15 décembre 2019 / Chaligny

D'une question à l'autre

Lors du conseil municipal de mercredi, les élus ont procédé à sept délibérations.

Virement de crédits. Le maire a dû procéder à un virement de 500 € pour permettre le remboursement de deux concessions au cimetière.

Décision modificative n°4. Il s'agit de crédits relatifs à une location de salle, à l'entretien des espaces verts, de la voirie et des véhicules, aux cotisations aux caisses de retraite ou à la SPL Gestion Locale.

Maintenance informatique. Il est décidé de renouveler le contrat de maintenance du logiciel « Acte d'état civil », pour une période de 3 ans ; la redevance annuelle s'élevant à 183 € HT.

Contrat d'entretien équipement cuisine. Il est décidé de renouveler le contrat de la société Electro-Climat pour l'entretien de l'équipement de la cuisine du périscolaire du Val Fleurion (392 € HT par an)

Convention « Refuge du Mordant ».

La nouvelle convention avec le Refuge du Mordant pour l'exploitation du service de gestion de la fourrière animale pour l'année 2020 est approuvée, la redevance annuelle s'élevant à 510 € HT par an.

Entretien des espaces verts des écoles et chemins. Le conseil municipal décide de confier ces travaux d'entretien à l'entreprise NEO + à Neuves-Maisons pour un coût total de 4.112 €.

Mise en vente de deux logements sociaux par Présence Habitat. Le conseil municipal réserve sa décision dans l'attente d'explications sur le projet de Présence Habitat.

Mardi 17 décembre 2019 / Sexey-aux-Forges

La signalétique fait débat

A l'ordre du jour du dernier conseil municipal de l'année, l'installation d'une bâche incendie rue des Champs (devis plus demandé de subventions se chiffrant à 19.500 €) a été adoptée à l'unanimité. Même unité pour la création d'un poste d'adjoint technique à mi-temps.

Un débat s'est ouvert sur la signalétique dans le village. Signalétique double poteau ou simple poteau ? Des devis sur les deux options seront demandés. Une somme de 440 € est allouée au prix du concours des maisons fleuries et des décorations de Noël 2019.

La collecte des ordures ménagères se fera le mardi 14 janvier et le mardi 28 janvier 2020 et ainsi de suite. Celle des emballages recyclables sera effectuée tous les lundis. Un fascicule sera distribué dans les boîtes aux lettres par la communauté de communes Moselle Madon.

Non-lieu définitif pour le maire de Neuves-Maisons



Pour la juge d'instruction, en 2017, « l'intention » de Jean-Paul Vinchelin « de commettre le délit de détourner sciemment de l'argent public » n'était « pas caractérisée ».

Mis en examen pour « détournements de fonds publics », Jean-Paul Vinchelin avait été blanchi puis, suite à un appel de Guy Bernard, avait été renvoyé devant le tribunal correctionnel par la chambre de l'instruction. La justice vient de juger que ce recours de l'opposant municipal était en fait irrecevable.

Mis en examen pour « détournements de fonds publics par personne dépositaire de l'autorité publique », Jean-Paul Vinchelin, le maire de Neuves-Maisons, avait bénéficié en août 2017 d'un non-lieu. Fin 2013, dans une plainte, Guy Bernard, opposant municipal historique, avait assuré qu'en 2010, les tracts distribués à hauteur de 3.000 exemplaires par l'édile lors de réunions de quartier avaient été réalisés avec le photocopieur de la mairie. Guy Bernard avait demandé le remboursement au maire qui avait fait un chèque de 36,77 €, ce qui, selon son opposant, ne correspondait pas au coût réel qu'il chiffrait, lui, à 600 €.

La juge chargée de l'instruction avait estimé que si « le message sur le dos des tracts » avait « une portée politique » et ne devait « donc pas être retranscrit dans un moyen de communication de la mairie en direction de ses administrés », « l'intention », en revanche, « de commettre le délit de détourner sciemment de l'argent public » n'était « pas caractérisée ».

« M. Vinchelin a justifié du mode de calcul qui avait conduit à retenir la somme de 36,77 € et les bases de calcul de la partie civile sont erronées », avait écrit la juge qui avait rendu le non-lieu.

Seule la commune pouvait saisir la justice

« Le remboursement ne signifie pas que le maire avait conscience d'avoir détourné des fonds plus importants. Il ne peut être déduit non plus du remboursement une reconnaissance du délit et de son intentionnalité, ce remboursement pouvant aussi s'analyser comme une reconnaissance de son erreur, en toute bonne foi. Il convient de constater qu'au bénéfice du doute, les charges ne sont pas suffisantes pour un renvoi en correctionnelle ».

Guy Bernard avait fait appel de ce non-lieu et, dans un arrêt du 31 janvier 2019, la chambre de l'instruction de Nancy avait infirmé la décision et ordonné le renvoi du maire en correctionnelle. Défendu par Me Christine Tadic, Jean-Paul Vinchelin avait alors formé un pourvoi. En mai dernier, la Cour de cassation avait cassé cet arrêt et assuré que l'appel de Guy Bernard était irrecevable, seule la commune, si elle s'estimait lésée, pouvant saisir la justice.

Les magistrats parisiens avaient renvoyé l'affaire devant la chambre de l'instruction de Nancy, autrement composée. Cette dernière vient de confirmer, il y a quelques jours, qu'« aucune disposition » n'autorisait « Guy Bernard, en sa seule qualité de conseiller municipal, à se substituer aux organes de la commune ». Le non-lieu de Jean-Paul Vinchelin devient donc définitif.

Eric NICOLAS

Maintenir les services publics de proximité



La base du bassin du jet d'eau s'effrite fortement par endroits.

Lors du dernier conseil municipal, plusieurs délibérations ont été acceptées à l'unanimité ; notamment concernant le déneigement et le maintien des services publics de proximité.

La convention de déneigement

Obligatoire pour assurer la sécurité des administrés, le déneigement sera fait par la SNC de GRAVANNE de Xeulley qui demande 400 euros par passage.

Fibre optique

Une convention Réseau Fibre optique avec LOSANGE sur une servitude de terrain pour y poser une armoire électrique couvrant les besoins des territoires de Germiny, Marthemont, Thélod et Viterne.

Refuge du Mordant

La convention avec la fourrière Refuge du Mordant reconduite pour l'année 2020 pour un montant de 306 euros. Pour la protection des habitants de ce secteur, après la signature d'un terrain de 251m², une bâche d'une contenance de 120m³ sera installée par l'entreprise PARiset d'Allain, une subvention au titre de la DETR est demandée. L'installation se fera au début du printemps 2020.

La carrière calcaire

L'enquête publique demandée par la SCL suite au défrichement pour exploiter la carrière calcaire à Germiny en passant par Viterne est accordée.

Le maintien des services publics de proximité

La motion contre la suppression des trésoreries de Neuves-Maisons et autres souleva le problème du maintien des services publics de proximité, s'opposant à la fermeture de ces établissements, il demande au gouvernement de les maintenir.

L'entrée de l'école

Le poteau de maintien de charpente à l'entrée de l'école sera remplacé par la société RAYBAUD de Thiaucourt durant les vacances de février, une subvention est demandée au titre de la DETR.

La restauration du jet d'eau se fera-t-elle ?

Les regards se posent sur le jet d'eau qui a un bassin intérieur refait mais montre une base extérieure bien fragilisée par le temps. Des demandes de devis et de subventions sont en cours.

Des projets de rajeunissement pour les résidences de seniors



Un stage de formation très technique a été profitable aussi bien pour le personnel que pour les résidents.

Les résidences pour personnes âgées construites dans les années 70 doivent s'adapter à notre époque. Cela passe par une formation du personnel. Elle fut assidue au foyer André-Clerbout, devenu Résidence autonomie.

Ces maisons résultaient d'un mariage à trois : l'État, une commune et un office d'HLM. Puis le conseil départemental a repris les compétences.

Tout le monde en formation a préconisé une loi de 2002 avec un plan d'action : des propositions et des préconisations. « Le projet local n'a été finalisé qu'en 2018, mais on ne pouvait pas le mettre en pratique », a rappelé M. Antoine Cardoso, du cabinet d'ingénierie sociale DUNAMIS qui vient de conclure un stage de formation intensif en six séances sur deux mois.

Un nouveau livre d'accueil, un règlement intérieur et un contrat de location ont été adaptés en fonction de la législation. Une rencontre sera organisée en 2020 avec chaque résident. Ce sera aussi une année d'évaluation interne. « Certaines maisons de retraite étaient des mouroirs », a constaté le maire.

Aujourd'hui, le département comporte 27 résidences autonomie. Au nom de ses collègues, Dolorès Thouvenin, directrice de l'établissement, a apprécié la formation et en a déjà recueilli des félicitations.



ACTUALITES

DIVERSES

Changement climatique : quel impact localement ?



Prise de conscience sur le dérèglement climatique.

Les communautés de communes du territoire Terres de Lorraine invitaient les habitants à une réunion de réflexion autour du réchauffement climatique. Une réunion en trois points qui a permis de nombreux échanges entre les participants.

De nombreux participants du territoire ont assisté tout d'abord à la présentation du premier sujet « Habitat, économie d'énergie et confort d'été » par Charli Keriél, conseiller Info Énergie à l'association Lorraine énergies renouvelables. Puis, en second point, « L'alimentation et le climat », donné par Corinne Tixier chargée de mission à l'association « Citoyens et territoires », aura suscité la curiosité de l'auditoire avant un dernier point sur « La nature au quotidien » par Mathieu Husson, paysagiste au CAUE 54. Face à ces bouleversements, il s'agissait de rechercher les moyens pour accompagner les habitants face à ces dérèglements climatiques et leurs futurs impacts sur la vie quotidienne. Les participants ont échangé leurs idées et propositions en soulignant que si chacun peut agir individuellement et collectivement il est important que des solutions soient aussi trouvées par les fabricants pour diminuer les résidus et déchets de toutes sortes.